



PV à la volée

Par AurelIT

Bonjour,

J'ai reçu 3 avis de contravention dressés par le même agent verbalisateur le 02/07/2026 en l'espace d'une minute à Roubaix (59) :

07h11 ? Distance de sécurité non respectée (Blvd de la Laine, face rue Delespaul) : zone d'intersection avec des feux tricolores.

07h12 ? Vitesse excessive eu égard aux circonstances (Quai de Gand, vis-à-vis rue Meyerbeer) : grand boulevard urbain à feux.

07h12 ? Franchissement de ligne continue (Quai de Gand, vis-à-vis rue Meyerbeer) : il n'y a pas de ligne continue matérialisée à cet endroit.

Étant donné la rapidité des constatations et la configuration des lieux (feux tricolores, absence de ligne franchissable), cela ressemble fortement à une verbalisation « à la volée » abusive ou erronée.

N'étant pas le conducteur au moment des faits (ou souhaitant contester la réalité de l'infraction), quelle est la meilleure stratégie de contestation ? Merci pour vos conseils.

Par janus2

07h12 ? Franchissement de ligne continue (Quai de Gand, vis-à-vis rue Meyerbeer) : il n'y a pas de ligne continue matérialisée à cet endroit.

Bonjour,

On voit bien une courte ligne continue sur Maps, des 2 cotés du Quai de Gand, d'un côté, au niveau de la sortie vers la rue Meyerbeer, de l'autre à la sortie du tunnel.